

BULLETIN D'INFORMATION

BOITE À OUTILS RPA

COORDINATION DU PARTENARIAT, RESSOURCES INTERMÉDIAIRES, RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES, RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, CONVALESCENCES, DSAD-SSG-DTSA

ÉQUIPE DE CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂÎNÉS, DQEP

28 NOVEMBRE 2023

BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Le CIUSSS-CHUS vous encourage à avoir un ou plusieurs des vos employés formés au repérage des résidents qui pourraient présenter des idées suicidaires, et ainsi former un réseau de sentinelles au sein de votre RPA.

AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE : UNE FORMATION PERTINENTE POUR LE PERSONNEL DES RPA !

Qui peut être sentinelle ?

Des adultes susceptibles d'être en contact avec des personnes suicidaires par leur travail (par exemple, personnel en RPA), leurs activités bénévoles, la place qu'ils occupent dans leur milieu ou leur communauté, ou pour leurs qualités d'écoute, d'accueil, d'ouverture et surtout de discrétion ;

Des personnes choisies pour leurs liens étroits avec les aînés, qui s'engagent de façon volontaire et qui sont formées et soutenues pour jouer le rôle qu'on attend d'elles auprès des personnes suicidaires.

Le rôle des sentinelles est comparable à celui des personnes capables de donner les premiers soins: des membres de la communauté, formés pour agir promptement, assurent un soutien en attendant que des spécialistes prennent la relève.

Objectifs :

- Repérer les personnes vulnérables au suicide ;
- Vérifier la présence d'idées suicidaires ;
- Recueillir les informations relatives à la planification du suicide ;
- Favoriser la demande d'aide ;
- Transmettre les informations à l'intervenant désigné ;
- Respecter ses limites en tant que sentinelle.

Formation gratuite d'une durée de 7h offerte par :

- JEVI - www.jevi.qc.ca
- Centre de prévention suicide de la Haute-Yamaska - <https://cpshy.qc.ca/>

REPÉRAGE

Lorsqu'un de vos employés repère un usager ayant des idées suicidaires il doit :

1. Demeurer en présence de l'usager ;
2. Appeler le 1 866 APPELLE (277-3553) afin de discuter de la situation et obtenir du soutien pour l'usager.

IDÉES NOIRES VS IDÉES SUICIDAIRES

Il est fréquent que les personnes aînées nomment des idées passives de mort ou des idées noires. Ces dires ne sont pas des idées suicidaires.

Il est important de poser la bonne question :

« Ce que vous vivez actuellement vous amène-t-il à vouloir vous enlever la vie ? »

• Téléphone : 1 866 APPELLE (277-3553)

• Texto : 535353

• Clavardage, information et outils : suicide.ca (24 h/7 jours)

Cette ligne est aussi disponible à toutes les personnes qui ont besoin d'être guidées, accompagnées, informées face à un risque suicidaire ou tous les autres liens avec la problématique suicidaire, tant au niveau de la prévention que de l'intervention.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec